

Moyens de remplacement au Réseau :

# Non à la grande braderie !

**À  
G  
U  
I  
C  
H  
E  
T  
O  
U  
V  
E  
R  
T**

■ La démonstration n'est plus à faire. Le projet d'accord " MRM " proposé par les dirigeants du Réseau n'est ni plus ni moins qu'une entreprise de liquidation du service des EAR ■ Et par le biais de ce projet d'accord, ils se targuent d'y associer les organisations syndicales ■ Mais les premier-es concerné-es ne l'entendent pas de cette oreille et n'ont pas l'intention de se laisser faire !

## La grogne monte !

Le projet d'accord proposé à la signature stipule dans son art 1 du chap 6 " *Les entités et les fonctions EAR seront de fait supprimées à cette même date (1er janvier 2017)*".

Non seulement les dirigeants du Réseau décrètent la suppression du service des EAR/CER (pouvoir arbitraire d'un employeur sur l'autel de la rentabilité) mais y associent, avec ce projet d'accord, les organisations syndicales.

Et ainsi, partager les dommages collatéraux en élargissant la table ronde des responsables !

## Quand le dialogue social est poussé aux extrêmes et permet la confusion des rôles...

Mais, car il y a un mais, les premier-es concerné-es n'entendent pas se faire dépouiller de la maîtrise de leur futur. Partout la révolte gronde.

Etre brigadier, c'est un choix ! Un choix professionnel et de vie. Et ce que propose ce projet d'accord ce n'est ni plus ni moins que de tirer un trait sur une organisation de vie qui tourne autour d'une fonction délibérément choisie.

**Ainsi les EAR n'ont pas l'intention d'être  
dessaisis de leur choix !**

**Pour SUD PTT, il n'est pas question de s'inscrire dans la démarche de fond que propose ce projet d'accord.**

**Nous refusons d'être complices d'une décision de suppression d'un service et des emplois qui vont avec !**

## Un projet attentatoire...

Non seulement les dirigeants du Réseau sollicitent l'assentiment des " partenaires sociaux " pour liquider le service des EAR/CER, mais proposent de sous traiter le remplacement des absences dans les bureaux de poste. " *Nous devons améliorer nos partenariats avec les sociétés d'intérim et creuser la piste du CDI intérimaire pour améliorer la fidélisation* " (DRHOP du Réseau).

Les orientations de ce projet sont définitivement claires. C'est bien la maîtrise des coûts qui préside aux destinées des EAR et CER.

Considérant le service des moyens de remplacement actuel comme trop contraignant, rien de plus simple que d'injecter un peu de souplesse pour ne pas dire plus de flexibilité en l'externalisant via l'intérim.

**Quand La Poste joue la carte de la précarisation du monde du travail pour mieux répondre à l'impératif de rentabilité... et dépouille les bureaux de poste de leur mission de service public.**

Nous sommes bien loin de la douce mélodie sur la "noblesse " sociale de La Poste qu'elle ne cesse d'entonner dans sa propagande interne (Forum, Jourpost, En Bureau...) et ses accords !



## **Un budget pour valider le projet !**

*Le chapitre 3 est révélateur : "... L'enveloppe nationale, constituée à la fois de moyens internes et externes, sera répartie entre les DR sur la base des organisations cibles et en tenant compte des contextes locaux notamment du Taux Global d'Absence. De plus chaque secteur aura son propre budget, adaptable tout au long de l'année, pour gérer sa Force Globale de Travail (interne et externe)".*

Assurément, chaque DS gèrera au plus près, c'est à dire au plus bas, ce budget. Il est fort à parier que chacun d'eux sera objectivé sur son utilisation afin de rendre plus souple les organisations de travail... Probablement même, que des challenges entre Secteurs seront organisés... Ou comment mettre en place une forme de "dumping social" entre bureaux de poste.

Mais, comme si ça ne suffisait pas, les moyens de remplacement pourront être partagés entre les Secteurs moyennant quelques arrangements budgétaires.

### **Une raison de plus pour considérer ce projet comme nocif.**

**Derrière la restructuration des EAR/GER, il concernera rapidement l'ensemble des agents au gré des modifications des périmètres des secteurs.**

### **Dimensionnement des moyens de remplacement - Périmètre d'intervention - Zones de mobilité - Lieu habituel de travail...**

Ce sont autant de points d'achoppement pour lesquels les responsables du Réseau n'ont pas de réponse... dans l'immédiat.

L'ensemble des fédérations syndicales revendiquent d'avoir noir sur blanc des normes nationales précises afin d'éviter de renvoyer, ou plutôt d'enterrer, toutes les discussions au local.

A ce stade, la direction traîne des pieds. Et, si normes il y a, elles risquent d'être minimalistes. L'unité syndicale prendra alors tout son sens.

COMMENT RELANÇER  
LE DIALOGUE SOCIAL ?

ON POURRAIT  
ÊTRE AMIS FACEBOOK



**Une prochaine réunion plénière de " négociations " est prévue le 19 octobre.**

**Les patrons du Réseau veulent conclure.**

**Les premier-es concerné-es doivent se faire entendre et faire pression sur les acteurs de la négociation !**

**SUD PTT propose d'ores et déjà une mobilisation au niveau national.**